



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quinzième session

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Treizième session

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

1. La Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme ayant adopté respectivement les résolutions 8 (XIV) et 7 (XII) sur les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil économique et social, par sa résolution 684 (XXVI), a approuvé le programme de cycles d'études pour 1959 présenté par le Secrétaire général et prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité d'organiser à l'avenir un cycle international d'études sur une question d'intérêt universel.
2. L'Assemblée générale elle aussi a approuvé, par sa résolution 1261 (XIII), le programme présenté par le Secrétaire général; elle a autorisé l'ouverture d'un crédit de 100.000 dollars au titre du programme de services consultatifs pour 1959.
3. Comme il l'envisageait dans son rapport sur les activités prévues pour 1959 (E/3075/Add.1, paragraphe 2), le Secrétaire général organisera en 1959, avec la collaboration des différents gouvernements d'accueil, des cycles d'études sur les sujets suivants :
 - a) Les recours en justice, et les autres recours, contre l'exercice illégal ou abusif de l'autorité administrative. Ce cycle d'études se tiendra du 4 au 15 mai 1959, à l'Université de Ceylan, à Peradeniya (Kandy). Les pays et territoires qui sont invités à envoyer des participants au cycle d'études

sont ceux qui se trouvent dans la circonscription géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, plus l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans un mémorandum relatif au cycle d'études qui a été envoyé aux gouvernements, on a exprimé l'espoir que les gouvernements présenteraient comme candidats au cycle d'études des personnalités éminentes occupant des postes importants dans leur pays : ministres du gouvernement central ou local que leurs attributions amènent à s'occuper du problème, membres de commissions administratives ou des tribunaux administratifs, juges des tribunaux judiciaires ou des tribunaux administratifs, chefs ou chefs adjoints du parquet, professeurs de droit constitutionnel ou de droit administratif, hauts fonctionnaires qui s'occupent du problème. Les institutions spécialisées qui s'intéressent au sujet dont traitera le cycle d'études, de même que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont les programmes et les objectifs ont un rapport étroit avec ce sujet, ont été invitées à envoyer des observateurs.

b) Participation de la femme à la vie publique (Bogota, Colombie, 18-29 mai 1959) : Les participants seront des ressortissants des pays et territoires de l'hémisphère occidental. Dans un mémorandum relatif au cycle d'études qui a été envoyé aux gouvernements, on exprime l'espoir que les gouvernements intéressés présenteront les candidatures 1) d'administrateurs, fonctionnaires ou non, chargés de programmes de formation ou d'autres travaux se rapportant au sujet du cycle d'études, ou de personnes qui peuvent être appelées à exercer de telles fonctions; 2) de personnes ayant acquis une certaine expérience auprès d'organismes locaux, municipaux ou nationaux, tels que conseils de village, conseils d'administration d'écoles, organismes de développement communautaire, etc.; 3) de personnes qui sont ou ont été membres actifs d'organisations dont les travaux concernent le sujet du cycle d'études. La Commission interaméricaine de la femme, l'Organisation des Etats américains et les institutions spécialisées qui s'intéressent à la question ont été invitées à envoyer des observateurs, de même que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont les buts et les programmes sont en relation étroite avec le sujet du cycle d'études.

c) Les recours en justice, et les autres recours, contre l'exercice illégal ou abusif de l'autorité administrative (Buenos-Aires, Argentine, 31 août - 11 septembre 1959) : Les participants viendront des mêmes pays et territoires que pour le cycle d'études de Bogota, en Colombie. Les gouvernements seront invités à présenter les candidatures de personnes possédant les qualifications et l'expérience définies dans le cas du cycle d'études sur le même sujet qui doit se tenir à Ceylan. L'organisation des Etats américains et les institutions spécialisées qui auront exprimé leur intérêt pour le sujet du cycle d'études, de même que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont les buts et les programmes ont un rapport étroit avec ce sujet, seront invitées à envoyer des observateurs.

4. Pour ce qui est des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des services d'experts, le Secrétaire général n'a aucune communication à faire à la Commission pour le moment.

5. Par sa résolution 9 (XIV), adoptée à sa quatorzième session, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général d'étudier la recommandation du cycle d'études de 1958 sur la protection des droits de l'homme en droit pénal et dans la procédure criminelle (Baguio, Philippines, 17-28 février 1958), touchant la publication de ses actes. Le rapport de ce cycle d'études (ST/TAA/HR.2) a été publié dans la série des rapports sur les cycles d'études organisés dans le cadre du programme de services consultatifs. Ce rapport sera communiqué aux gouvernements et aux participants au cycle d'études, aux universités, aux organisations non gouvernementales intéressées, aux sociétés d'études juridiques, aux associations d'avocats, etc. Les crédits ouverts pour le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme ne permettent pas de couvrir les frais de publication du texte intégral des débats du cycle d'études.
